

Le président

Madame Florence Lustman
Présidente
Fédération française de l'assurance
26 boulevard Haussmann
75009 Paris

Paris, le 18 juin 2020

N/REF : 2020-11/OL/AP

Objet : Mise en jeu de la garantie perte d'exploitation – Crise du COVID-19

Madame la Présidente,

La Demeure Historique est une association, reconnue d'utilité publique et créée depuis 1924, qui représente des propriétaires-gestionnaires de monuments historiques privés sur l'ensemble du territoire national.

Elle assiste dans leur gestion ses adhérents, dont la plupart développent au sein de leurs monuments des activités à caractère culturel et touristique.

Les mesures gouvernementales qui ont imposé la fermeture administrative de tous les monuments historiques ouverts au public pour lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 ont amené nos adhérents à solliciter la mobilisation des garanties d'assurance qu'ils avaient souscrites et en particulier la prise en charge de leurs pertes d'exploitation.

Les réponses formulées par les compagnies d'assurance et leurs intermédiaires n'ont pas manqué de nous surprendre lorsqu'elles ont opposé, en se retranchant derrière la position de la FFSA, une fin de non-recevoir tirée du caractère soi-disant non assurable d'une épidémie.

Nous n'avons pas vu, sauf erreur, que votre Fédération défendait une telle position laquelle n'est d'ailleurs pas fondée en droit puisqu'aucune disposition légale n'interdit de couvrir le risque d'épidémie et que certains de nos adhérents disposent de polices leur offrant des garanties correspondantes.

Pour autant, les récentes remontées d'information de nos adhérents démontrent qu'une clarification est urgente et nécessaire de votre part pour éviter aux assureurs de ralentir injustement le processus

d'indemnisation au bénéfice de ceux qui ont réellement signé, contre paiement de prime, des polices leur offrant une telle garantie.

Il en va pour certains propriétaires de la pérennité de leur modèle économique de sorte que je reste très attentif à votre réponse sur ce sujet.

J'ajoute que la Demeure Historique sensibilise régulièrement ses adhérents, en amont, sur la nécessité de souscrire des polices d'assurances adaptées à leurs activités ce qui rend d'autant plus anormal de constater que certains assureurs opposent des arguments fallacieux pour ne pas honorer leurs engagements contractuels.

Vous remerciant par avance de votre retour sur cette question d'importance, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Olivier de Lorgueil